

Règlement spécifique au « Challenge par équipe » Boucles de Gayant 2020 – 10 km, 5km et 1,5km

Art. 20 : Se référer aux articles du règlement des Boucles de Gayant.

Art. 21 : Le challenge par équipe est réservé à un groupe de personnes souhaitant courir sous le nom de leur entreprise, de leur association, en famille, entres amis ...

Art. 22 : Chaque équipe doit se trouver un nom et désignera un responsable qui sera en relation avec l'organisation pour l'ensemble des personnes inscrites sur la fiche collective.

Art. 23 : Les inscriptions se feront sur la liste collective prévue à cet effet à rendre avant le lundi 4 mai 2020 avec l'ensemble des justificatifs nécessaires.

Art. 24 : Les dossards du « challenge par équipe » seront disponibles dès le mardi 19 mai 2020 à la Direction des sports ou la veille de la course de 14h à 18h sur le site de la place du Barlet, sinon le jour de la course à partir de 10h.

Art. 25 : Deux types de classements seront établis : (toutes catégories confondues)

- Classement par points **uniquement sur le 10km**, sur les trois premiers de chaque équipe (par addition des places). En cas d'égalité entre deux équipes, c'est le troisième coureur le mieux classé qui fera gagner son équipe.
- Classement par nombre : ce classement par équipe sera établi en fonction du nombre de coureurs du 10km, du 5km et du 1,5 km ayant franchi la ligne d'arrivée.